

Conseil général de la Loire

Le Président

MADAME COLARD
ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DU
BOULEVARD FAYOLLE
20 RUE DES AUBÉPINES
42700 FIRMINY

Saint-Etienne, le mercredi 19 novembre 2014

Nos Réf. : FB/FR/A14-
13711
Tél. : 04 77 34 44 14
Fax : 04 77 34 44 98

Madame la Présidente,

Par courrier du 13 octobre 2014, vous avez rappelé votre souhait de la tenue d'une réunion avec l'ensemble des partenaires concernant l'aménagement de la *RD 500*. Vous attirez plus particulièrement mon attention sur la sécurisation du Boulevard Fayol et sur les possibilités de financement d'un plateau traversant au carrefour avec la rue des Perrières.

Tout d'abord, il convient de rappeler que tous les aménagements de sécurité en agglomération sont de la seule responsabilité du maire. Au titre de ses pouvoirs de police, il est en effet responsable de la sécurité et doit prendre toutes les dispositions et, le cas échéant, réaliser tous les travaux qu'il estime nécessaire, sous réserve, bien évidemment, du respect des codes et règlements en vigueur.

À l'exception des communes rurales, il n'est prévu par ailleurs aucune aide départementale pour ce type de projets. C'est pourquoi dans le cas présent, le Conseil général a proposé de participer à hauteur du montant correspondant aux strictes prestations lui incombant, à savoir le renouvellement de la couche de roulement, sur la longueur de route concernée par l'aménagement, soit 7 500 € H.T. pour 35 mètres.

Conformément aux engagements qui avaient été pris, ce principe a été confirmé par courrier du Vice-président en charge des Infrastructures du 31 mars 2014, qui n'a reçu aucune observation de la part du maire.

.../...

*Hôtel du Département - 2, rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Etienne cedex 1
Téléphone : 04 77 48 42 42*

Enfin, comme je l'avais indiqué dans ma correspondance du 12 juin dernier, la convention permettant la réalisation des travaux sur la route départementale et prévoyant ce financement, a été approuvée par le Conseil général en juillet 2014 et transmise à la commune pour signature.

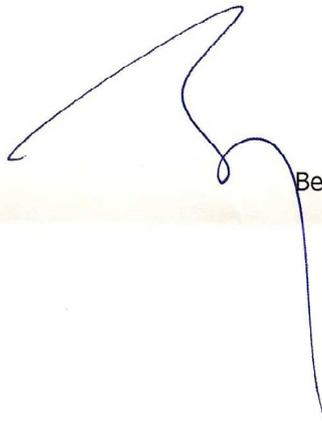
Dans ce contexte, rien ne s'oppose à la réalisation du plateau traversant qui relève d'une décision communale.

En outre, après avoir évoqué la question avec Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et ses services le 11 septembre dernier, j'ai rencontré mon homologue Monsieur Jean-Pierre MARCON, Président du Conseil général de la Haute-Loire, le vendredi 14 novembre, rencontre à l'occasion de laquelle le sujet de la RD 500 était inscrit à l'ordre du jour.

Sur ce point, instruction a été donnée à nos services respectifs d'intensifier leur travail en commun sur ce dossier, pour parvenir à des solutions, notamment en termes de sécurisation de la circulation.

Tels sont les éléments, qu'à ce stade, je souhaitais vous confirmer.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.



Bernard BONNE